

CHECKLIST IRA (dont covid)

A compléter dès la confirmation de l'épidémie



ETABLISSEMENT :

CHECKLIST COMPLÉTÉE LE :

☐ Information de l'EOH / EMH réalisée le :

☐ Si 3 cas d'IRA en 4 jours parmi les résidents, déclaration sur le [Portail signalement](#) réalisée le :

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les résidents symptomatiques (dès l'apparition des premiers cas)		
Mise en place des précautions complémentaires respiratoires (voir fiche CAT).		
Signalisation des précautions complémentaires dans le respect de la confidentialité		
Port du masque FFP2 par professionnel si résident non masqué : - Ventilation conforme, soins > 30 min. - Ventilation non conforme, soins > 15 min.		
Port du masque FFP2 et port de lunettes ou visière pour tout geste à risque d'aérosolisation pratiqué.		
Organisation de la marche en avant et sectorisation des professionnels.		
Arrêt temporaire des activités collectives et des repas en salle à manger des unités hébergeant des cas ou organisation en bulles sociales limitant les contacts Si sortie, vérification du port du masque et friction HA.		
Entretien renforcé de la chambre avec détergent-désinfectant selon protocole.		
Entretien renforcé des communs (mains courantes, poignées de porte...).		
Aération régulière des locaux (chambres et communs).		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs...) avec PHA norme de virucide 14476.		
Limiter les visites et information des proches sur le port de masque et l'hygiène des mains.		
Recherche étiologique		
Test d'orientation diagnostique rapide (TROD) selon protocole.		
PCR multiplex virale (si PEC possible) sur prélèvement naso-pharyngé si pas d'agent retrouvé en 1ère intention sur TROD.		
Stratégie thérapeutique		
Traitement curatif selon avis médecin traitant.		
Traitement prophylactique pour les personnes à risque selon avis médecin traitant ou médecin coordonnateur .		

CHECKLIST IRA (suite)

A compléter dès la confirmation de l'épidémie

LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour le personnel symptomatique		
Eviction du personnel symptomatique		
Informations à communiquer		
Information direction, IDEC et médecin coordonnateur		
Information personnels internes (y compris de nuit)		
Information médecins traitants et intervenants externes		
Information des résidents et des visiteurs		
Affichage des mesures à l'entrée de l'établissement		
Information EOH / EMH et / ou CPias si besoin		
Déclaration ARS portail de signalement (volet 1, dès 3 cas en 4 jrs), puis à la clôture, J14 après le dernier cas (volet 2)		
Surveillance		
Surveillance active de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		
Recenser les cas sur Fichier Excel pour créer des courbes épidémiques et sur le Fichier de recensement des cas IRA		